

### Edito

Il est des anniversaires que l'on se réjouit de fêter, celui d'une année de contraintes, d'inquiétudes liées à la pandémie que nous traversons n'est vraiment pas du tout un moment heureux. Outre le fait que ce satané virus, nous a privés de tout ce qui enrichit nos liens sociaux et conviviaux, il nous freine dans nos projets communaux.

Malgré tout, l'équipe municipale a préparé et validé un budget lors de sa séance du 25 mars dernier, vous en trouverez en parcourant ce flash infos, l'essentiel des dossiers engagés.

Ils s'inscrivent dans le prolongement de ce que nous avons initié dans le précédent mandat, embellissements des entrées du village, réfections de voiries, construction de la nouvelle école maternelle et rénovation de la station d'épuration.

J'ai du mal aujourd'hui, compte tenu du contexte que nous traversons, à m'engager de façon précise sur des dates de fin de réalisations des chantiers. Cependant selon les prévisions des assistants maîtres d'ouvrages qui nous accompagnent, l'école maternelle devrait pouvoir accueillir les enfants dès janvier 2023 et la station d'épuration devrait être opérationnelle en 2023 également.

Ces deux derniers dossiers sont complexes. Les différents acteurs qui concourent aux études, à l'accompagnement financier puis aux travaux sont d'ores et déjà mobilisés.

Enfin je termine mon propos, en nous souhaitons à toutes et à tous un retour à une situation plus normale.

Si nous ne pouvons, pour le moment, pas mettre en place des conseils de quartier comme je m'y suis engagé, toute l'équipe municipale reste à votre disposition pour vous apporter des précisions.

Ce n'est pas une contrainte pour moi d'échanger avec les utingeoises et utingeois, mais bien au contraire un réel plaisir, n'hésitez pas à me contacter.

Marcel LANIER  
Maire

*Bien cordialement*



### Urbanisme

Les règles d'urbanisme sont parfois contraignantes et complexes. D'une manière générale tous travaux sur du foncier bâti doit faire l'objet :

- soit d'une déclaration,
- Soit d'un permis de construire selon l'importance du projet.

Il peut s'agir de réfection de façade, de changement de tuiles, de clôtures créées ou remplacées... Vous pouvez trouver ces informations dans le règlement d'urbanisme de la commune, et plus généralement dans le code d'urbanisme.

En cas d'incertitude, sur les documents à remplir, n'hésitez pas à demander conseil en mairie.

Les mouvements de terre, création de merlons ou de plans d'eau sont soumis également à déclaration ou autorisation.

Enfin un dernier point, l'administration fiscale ou autres services publics peuvent demander des précisions, mais aussi tout administré peut également faire un recours sur des travaux non autorisés. Il est préférable (dans certains cas obligatoire) lorsque l'on fait des travaux, d'afficher l'autorisation que vous avez eue de l'autorité compétente.

Il n'est jamais agréable pour les élus que nous sommes de devoir engager des procédures contentieuses à l'encontre des négligents.

### Les élections départementales et régionales

En principe, le premier tour des élections départementales et régionales aura lieu le 13 juin 2021.

Le second tour éventuel se tiendra quant à lui le 20 juin 2021.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer au scrutin, sont déposées au plus tard le vendredi 7 mai 2021.

### Le départ d'un agent

Serge Ducloux, agent technique, depuis de très nombreuses années, a fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> avril. Par voie de mutation, son successeur arrivera le 1<sup>er</sup> juin. Vu les conditions sanitaires, nous n'avons pas fêté ce départ à la retraite mais ce n'est que partie remise, en espérant pouvoir le faire durant l'été. Franck, en attendant, sera secondé par un agent en intérim.

### Fête des conscrits 2021 - classe en 1

Malgré la pandémie qui perdure, l'arrivée de la vaccination nous donne l'espoir d'organiser la fête des conscrits 2021.

Nous vous donnons donc rendez-vous :

- Samedi 11 septembre 2021 : retraite aux flambeaux

- Dimanche 19 septembre 2021 : Banquet des Classes en 1

Conscrits de la Classe en 1, anciens, nouveaux, nous comptons sur vous pour vous mobiliser !

Contact : Christophe Boulon au 06.87.31.59.92 ou Pierrick Vernay 06.64.27.38.63 pour plus de renseignements.

**Vive la 1 !**

### Panneau pocket

La mairie s'est équipée de l'application PanneauPocket pour vous informer.

Pour vous c'est simple et gratuit. Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore.

Ouvrez PanneauPocket et renseignez le nom de la commune.

Vous recevrez les notifications de la commune.

Pas besoin de créer un compte et c'est anonyme.

## Projet scolaire

La classe de Monsieur Coin, enseignant des élèves de CM1 et CM2 a été sélectionnée pour le 25<sup>ème</sup> parlement des enfants. Ils doivent construire une loi.

A cette occasion, Monsieur Trompille, député de notre circonscription est venu rencontrer les enfants de cette classe.

Un échange fructueux a eu lieu. Les élèves ont demandé à monsieur le député :

le rôle des députés, son parcours pour devenir député, les différentes étapes nécessaires à l'élaboration et l'approbation d'une loi, la composition de l'assemblée nationale... Courant mai, les enfants devront voter pour sélectionner 5 lois conçues par toutes les classes sélectionnées.

Cette action est menée durant l'année scolaire. Plus d'explications vous seront communiquées dans la prochaine édition.

Nous souhaitons à tous ces enfants, de poursuivre leurs travaux pour être sélectionnés.



## Les déjections des animaux domestiques dans les lieux publics

Les déjections canines sont responsables en grande partie de la saleté de nos trottoirs.

Dans le même état d'esprit, les propriétaires de chiens doivent récupérer les déjections de leur animal de compagnie. Malheureusement, beaucoup trop souvent, les trottoirs, les entrées des propriétés des voisins sont les lieux de soulagement.

Devant le peu de cas que les propriétaires de chien font des déjections de leur animal de compagnie, malgré l'installation par la commune de canicrotte, ce problème devient récurrent. Même les panneaux : interdit aux chiens ne semblent pas gêner les propriétaires de ces animaux de compagnie.

Au-delà du désagrément, voire du danger qu'il y a à glisser sur une crotte de chien, ces excréments véhiculent des parasites qui représentent un risque d'infection grave, en particulier pour les enfants. Que diraient ces propriétaires s'ils trouvaient très régulièrement à l'entrée de leur domicile des crottes de chien ou sentaient l'odeur forte des urines ?

## L'agence postale

L'agence postale sera fermée du 13 avril au 16 avril.

Elle ouvrira ses portes **le samedi 17 avril au premier étage de la mairie.**

Elle sera fermée, pour congés de la salariée, le vendredi 14 et samedi 15 mai, le samedi 22 mai et le mercredi 9 juin.

Merci pour votre compréhension

## Chaque samedi un marché du terroir

A Saint Trivier sur Moignans, au lieu-dit Montagneux, près de la chapelle, un marché du terroir vous propose : légumes, fromage, viandes diverses... tous les samedis matins de 9 h à 12 h, à la ferme des Cabretons.

N'hésitez pas à rendre visite à nos producteurs locaux qui vous réserveront un accueil très chaleureux.



## Les dépôts sauvages

Le Gouvernement a fait de la lutte contre les dépôts sauvages l'une de ses priorités. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de février 2020 a permis de nombreuses avancées. Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a réaffirmé la détermination des pouvoirs publics pour lutter contre ce fléau, lors d'un déplacement dans les Yvelines.

« Aujourd'hui les amendes sont de 135€ pour les dépôts sauvages. Demain, grâce à la loi anti gaspillage, elles passeront à 1500€ et les véhicules des auteurs seront immobilisés. Il ne doit plus y avoir d'impunité pour les pollueurs. »

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font malheureusement beaucoup trop souvent partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée. Les agents communaux passent de nombreuses heures à nettoyer les déchets laissés par des personnes ne respectant pas les règles élémentaires de bien-être dans la commune.

Un **dépôt illégal** est défini comme un amoncellement de déchets abandonnés illégalement par une ou plusieurs personnes sur une ou plusieurs parcelles de terrain contiguës.

Les bennes d'apport volontaire sont vidées régulièrement, il est inutile de les déposer au pied ou de les verser dans une benne non appropriée. Ces gestes d'incivilité ne font qu'augmenter, à tous les habitants de la communauté de communes, le montant de la part fixe de votre facture de poubelles. En plus de défigurer le paysage, ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire pouvant atteindre 750 €.

Ne pas respecter les conditions de collecte des déchets (jour, horaires, tri), est puni d'une amende forfaitaire pouvant atteindre 150 €.

**A noter :** Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 €.

## Les activités sportives pour les jeunes encadrés par un animateur sportif de la communauté de communes de la Dombes

Malgré le contexte sanitaire, les activités sportives prévues pour les ados sont maintenues. Vous pouvez vous renseigner au centre social de la passerelle :

Le printemps est là, les animations sportives du mercredi devraient reprendre, si les conditions sanitaires le permettent le 28 avril.

### Marche ou Rêve

Marche ou rêve est un club de marche à SAINT TRIVIER qui compte à ce jour 80 adhérents. Dans notre association, nous pratiquons la randonnée avec un animateur généralement le week-end pour permettre aux personnes qui travaillent de pouvoir participer. Nous avons aussi un groupe de marche nordique avec des séances encadrées tous les samedis après-midi.

Durant cette période de pandémie, nous avons pu continuer nos activités par petits groupes de six personnes afin de respecter les contraintes sanitaires. Les participants ont pu profiter à chaque sortie d'une bonne « bouffée d'air » et d'un bon moment de détente au cours de ces mois difficiles à vivre. Habituellement, nos randonnées nous entraînent sur les chemins bucoliques de notre région où nous découvrons un riche patrimoine mais nous organisons aussi des sorties urbaines avec guides et des week-ends de randonnée dans des paysages magnifiques comme le parc de la Vanoise.

Nous nous adaptons au rythme de chacun dans une ambiance conviviale afin de permettre au plus grand nombre de participer. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre. Vous trouverez tous les renseignements sur notre site Internet :

<http://marche-ou-reve.fr>

Vous pouvez nous contacter par mail :

[Marche.ou.reve01@gmail.com](mailto:Marche.ou.reve01@gmail.com)

Ou par téléphone : 06 76 03 22 24

### L'auto-école 2020, c'est aussi une histoire de chats. Ça vous intrigue ?

Depuis deux ans, j'accueille, chez moi de petites boules de poils de moins de 100 g, de mignons petits orphelins aux oreilles pointues. Je les biberonne dans un petit nid douillet de ma confection et leur prodigue des soins. Dès leurs premiers jours, et jusqu'à leur adoption, je joue les mamans chats, et je les accompagne dans les premières étapes de leur développement. Je les vois s'éveiller au monde, s'impatienter de ma venue et je les sens ronronner dans la paume de ma main. Leurs petits ronds et leurs miaulements balbutiants de chatons sont la plus précieuse des récompenses.

Devenir famille d'accueil, c'est revivre cette expérience aussi souvent que souhaité, ainsi que de voir ces petits minets gagner leur prochain foyer. Recueillir des chatons, ce n'est pas que sauver des vies, c'est aussi leur promettre une vie d'amour pour la suite. Toujours en lien avec l'association, c'est leur assurer un foyer chaleureux en leur proposant une carrière de compagnon de vie. Après plus de cinquante chatons choyés puis confiés à l'adoption, je peux parler d'une véritable passion, d'un engagement qui s'est pleinement ancré dans mon quotidien, et pour le meilleur.

Si d'aventure cette expérience vous tente, par amour des chats, chiens, lapins, hamsters ou que sais-je, n'hésitez pas à me consulter pour quelque aiguillage que ce soit. A bientôt, alors, soit au téléphone (06 83 28 95 41) soit à l'auto-école/foyer de chatons.

## L'ADMR face à la pandémie de la COVID 19

Depuis un an, l'ADMR se bat pour poursuivre sa mission de soutien aux personnes vulnérables tout en mettant en œuvre pour préserver de la contamination à la fois les usagers et le personnel.

L'année 2020 restera marquée par la pandémie mais aussi par la perte du président Jacques Demange qui, après plusieurs mois de souffrance, nous a quitté le 17 septembre laissant un grand vide au sein du bureau des bénévoles et de toute l'équipe ADMR.

Le premier confinement nous a obligé à limiter les interventions aux plus vulnérables (aide au lever, repas et soins d'hygiène et portage repas). Beaucoup de salariés ont dû rester chez eux pour s'occuper de leurs enfants ce qui a rendu difficile l'organisation des plannings. Lors du deuxième confinement, nous avons pu maintenir l'ensemble des interventions.

Les craintes générées par ce virus, l'absence de réunions avec les salariés d'intervention, les difficultés de recrutement pour assurer la continuité des interventions pendant l'été, le changement de secrétaire responsable planning ont impacté sérieusement l'organisation du travail et ont eu un retentissement sur la dynamique de l'équipe.

L'assemblée générale reportée au 8 octobre 2020 s'est déroulée à huis clos avec une organisation lourde pour les bénévoles : les votes par correspondance ayant nécessité de nombreux envois par courrier (les adhérents ne sont pas ou peu équipés en ordinateur pour permettre un vote électronique). Le conseil d'administration de l'association est en manque cruel de bénévoles pour assurer la gestion de l'association. Au niveau du bureau, Mr Aubrun, vice-président assure le relais de la présidence, Mme Bailly poursuit avec rigueur sa mission de trésorière et Mme Labrosse, secrétaire adjointe, a pris le relais de secrétaire suite au départ de Mme Muyard qui n'a pas souhaité renouveler son mandat.

Le portage de repas a remporté un vif succès et ce sont environ 40 clients qui, aujourd'hui, bénéficient de ce service assuré par un salarié accompagné d'un bénévole. A ce jour, 10 porteurs bénévoles assurent cette mission avec beaucoup d'implication.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des salariés et des bénévoles qui ont œuvré avec courage et investissement sans faille durant ces longs mois de pandémie et qui continuent avec persévérance leurs missions auprès des plus vulnérables et des plus isolées.

**Nous lançons un fervent appel aux personnes de la commune de St Trivier sur Moignans qui ont du temps libre et qui souhaitent s'investir dans une association d'aide à leurs concitoyens pour venir renforcer l'équipe de bénévoles au niveau du conseil d'administration.**

Contact téléphonique : 04 74 55 95 65

Email : [asainttriviersurmoignans@fede01.admr.org](mailto:asainttriviersurmoignans@fede01.admr.org)

### Les mains de Lucie

"Qui se cache derrière les mains de Lucie ?

Praticienne massage bien-être certifiée, Lucie Goiffon, habitante de la commune depuis plus de 20 ans, est installée en tant qu'autoentrepreneur au 88 Impasse du Moignans (anciennement le lieu-dit "Grand Etang").

En pleine campagne, au milieu de la verdure, elle a aménagé un espace à son domicile pour recevoir les personnes qui recherchent de la détente et du bien-être.

C'est sous ses mains expertes qu'il est possible de découvrir le massage essentiel et la relaxinésie.

L'écoute des besoins permet de personnaliser chaque prestation qui est unique pour chaque personne.

Ces techniques ne s'apparentent en aucun cas à des actes médicaux tels que la kinésithérapie ou ostéopathie.

Lucie peut répondre à vos questions sur ces techniques douces de massage bien-être ou si vous souhaitez les découvrir au 06.77.61.30.98.

## Ouverture de la mairie

Durant le deuxième trimestre, la mairie sera fermée exceptionnellement au public, le jeudi toute la journée. Merci de votre compréhension.

## Les travaux prévus au budget 2021

### Mise en valeur des remparts :

Le mur autour des remparts sera détruit et une murette de briques délimitera le site. Une porte sera installée pour fermer la cour. (Coût 30 000€). Dans le parc seront installées des tables et des bancs. (Coût 5 000 €). Ce projet devrait être partiellement financé par le plan de relance de la région.

### Le city park :

L'aménagement du city park va se poursuivre. (Coût 7 200 €).

### L'hôtel de ville :

A l'hôtel de ville, les volets seront repeints (devis : 6 500 €) et la salle du conseil sera insonorisée (3 750 €).

L'achat de fauteuils ergonomiques pour le secrétariat et l'équipement d'un bureau au 1er étage de la mairie parachèvera l'installation et la rénovation de l'hôtel de ville. (Coût 2 500 €).

### Le groupe scolaire :

Le projet groupe scolaire se poursuit. Après les sondages de l'INRAP (institut national des recherches archéologiques), aidé par le cabinet d'assistant à maître d'ouvrage, la commission affinera le choix d'un architecte fin avril. Le cabinet retenu devra finaliser projet en concertation avec l'équipe enseignante et des élus. La dépose du permis de construire est prévue à l'automne 2021 et le début des travaux en 2022.

Si tout se déroule selon les prévisions, les enfants devraient intégrer leur nouvelle école janvier 2023. (Coût 1 810 000 € inscrits budget 2021)

### La remise en état des bornes incendies :

Afin de répondre aux obligations légales de la commune et au rapport demandé à l'entreprise Suez pour la vérification des bornes incendies, le coût prévisionnel de la rénovation s'élève à 30 000 €.

### Installation de caméras :

Suite aux incivilités notoires et récurrentes, des caméras seront installées aux points d'apports volontaires situés chemin des Saulaies et derrière la salle polyvalente. (Coût 4 000€).

### Les écoles :

Dans le cas du plan de relance numérique, une demande a été faite pour un budget de (17 000 €).

### La mise à jour du schéma directeur d'eaux pluviales :

Cette année un cabinet spécialisé va lancer une étude sur la commune afin d'établir un schéma directeur de gestion des eaux pluviales très précis. Pour sécuriser le village dans le cas de périodes pluviales importantes, il est indispensable pour prévoir des travaux qui ne pourront être programmé qu'au vu d'un schéma directeur opérationnel revisité. (Coût 35 000 €).

### La station d'épuration :

Avant de démarrer les travaux, une entreprise réalise une étude « zones humides » (étude obligatoire de la faune et de la flore avant toute implantation d'une future station d'épuration) sur les terrains situés autour de la station d'épuration actuelle. L'implantation définitive va dépendre des conclusions de cette étude.

A ce jour, aidé d'un assistant à maître d'ouvrage, nous sélectionnons l'équipe technique qui sera en charge d'élaborer et accompagner la construction de la nouvelle station d'épuration. (Coût 5 000 €).

## Les travaux de voirie envisagés lors du vote du budget

Les coûts prévisionnels inscrits au budget 2021 sont :

**Entretien des fossés** : Un programme de curage des fossés bordant les voiries de la commune débutera cette année, en octobre ou novembre, et se poursuivra les années suivantes. Ces travaux auront pour but de faciliter les écoulements d'eaux pluviales et d'assainir nos voiries goudronnées. (Coût : 15 000 €). Seront traités en priorité les fossés le long des chemins rénovés récemment, mais également les fossés qui nécessitent un curage immédiat.

**Réfection des voiries** : programme 2021 : La route de Montagneux sera refaite entre le chemin de la chapelle et la route d'Ambérieux ainsi que le chemin de la Genette. Le pont du chemin de Lombard, dont un mur de soutènement a été fragilisé par les écoulements d'eaux pluviales sera consolidé.

### **Les aménagements de voirie aux entrées de la commune :**

Le carrefour route de Chaneins, Montmerle et Baneins (Coût 386 000 €) ainsi que le chemin des rails, et le carrefour route de Chatillon et Sandrans pourrait être entièrement réaménagés et sécurisés (coût 130 00 €). Les sens de circulation seront modifiés, chemin des rails et rue de la glacière.

En raison de la pandémie, il est, pour le moment, impossible d'organiser des réunions de quartier pour lesquelles nous étions engagés. Les plans d'aménagements seront affichés, pour consultation, sur les sites concernés... et vous pourrez contacter Monsieur le maire ou un adjoint pour de plus amples renseignements.

## Emplacement taxi

Pour exploiter un véhicule taxi, une autorisation de stationnement taxi est nécessaire. Par arrêté, la commune de Saint Trivier bénéficie d'un emplacement taxi. Cette autorisation administrative est nominative et personnelle. En décembre 2020, Taxi Baneins l'a racheté. C'est pourquoi vous verrez bientôt, sur la place de l'hôtel de ville une plaque publicitaire pour cette société. Elle assure tous transports dont le médical. N'hésitez pas à les contacter. (06 68 09 56 74).

## Décès

Le 20 novembre : BENOIT Solange, Francine (\*)  
Le 28 décembre : NURY Marie, Antonia (\*)  
Le 25 janvier : VION-DURY Georges  
Le 3 février : BAVEUX Louis, André (\*)  
Le 5 février : BOUVEYRON Jeanne, Marie (\*)  
Le 21 février : BOLLECQUES Albert, Jean, Louis  
Le 10 mars : THEUIL Paul, Louis  
Le 14 mars : ONQUIERT Mickaël, Patric  
Le 23 mars : COTTET Pierre, Claude (\*)

## Mariages

Le 24 décembre : BROSSARD Julien et ROCHA Déborah  
Le 30 décembre : VADEBOIN Pierre et CHABRY Liliane  
Le 13 mars : BRUNE Stéphane et COSTE Chloé

Tous nos vœux de bonheur aux époux et félicitations aux parents.

## Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sébastien MERCIER - Fabien BOURGEY - Laëtitia MARTY - Pascale GUICHARD - Sophie MOYER